1863 — N° 43. XCVIIIe ANNEE Samedi 30 Mai

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.
» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.
» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1er janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHATEL. — Observations météorologiques. — Mai 1863.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. 9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Baromètre en millim. réduit à 0. Midi.	Eau tombée ds les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.
26	10	7	13	720,7	0,1	Calme.	Couvert.	2,430	16,5
27	13,5	8,5	18	728,0	0,4	Calme.	Clair.	2,440	16
28	15,5	10	21,5	727,9	0,0	Bise.	id.	2,445	16
29	16	11,5	25	726,5	0,0	id.	id.	2,450	16,5

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 28 mai.

CONVOCATION.

1. Par arrêt du 5 mai courant, le Conseil d'Etat convoque les paroisses de Neuchâtel et de Serrières-Peseux pour le dimanche 7 juin 1863, à 11 h. du matin, aux fins de procéder à l'élection d'un député laïque au synode en remplacement du citoyen Henri-Florian Calame, décédé.

Le Grand-Conseil de la République et canton de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

DÉCRÈTE :

Art. 1. Dans les arrondissements composés d'une ou de plusieurs communes, les comités locaux d'impôt pourront être autorisés à fonctionner si le nombre de leurs membres élus et acceptant, forme la majorité fixée par la loi.

Art. 2. Le Conseil d'Etat pourra d'office :

a) Compléter ou nommer un comité restreint pour une localité au dessus de 1000 âmes de population dans laquelle aucun comité ou seulement un comité incomplet n'aurait été formé;

b) Compléter le comité ou réunir à l'arrondissement le plus voisin, la localité ou les localités formant un arrondissement au dessous de 1000 âmes de population où on n'aura pu nommer un comité ou seulement un comité incomplet.

Art. 3. Les localités intéressées auront connaissance des décisions du Conseil d'Etat à leur égard, par la publication dans la Feuille officielle des arrêtés les concernant.

Art. 4. Le présent décret n'aura d'effet que pendant deux ans à dater d'aujourd'hui.

FAILLITES.

3. Le tribunal civil du district de Neuchâtel ayant, par sentence en date du 22 mai 1863, prononcé la mise en faillite du citoyen Charles Dellenbach, âgé de 45 ans, de Grosshöchstetten, canton de Berne, naturalisé Neuchâtelois, charretier, domicilié à Neuchâtel, fils de feu Louis Dellenbach et de Henriette née Fillieux, les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe du tribunal civil du district de Neuchâtel, dès le vendredi 28 mai 1863, jusqu'au lundi 29 juin suivant, jour où elles seront closes et bouclées à 5 h. du soir. Tous les créanciers de cette masse sont en outre péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de ville de Neuchâtel, le samedi 4 juillet 1863, dès les 8 h. du matin, pour suivre aux errements de ce décret, le tout sous peine de forclusion.

4. Par jugement en date du 25 mai 1863, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes de madame Marie née Schmidt, femme divorcée de Jacob Trachsel, voiturier, partie clandestinement, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse de la dite Trachsel née Schmidt, sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix, dès le 5 juin au 4 juillet prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 h. du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le lundi 6 juillet 1863, à 9 h. du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation ; le tout sous peine de forclusion.

TUTELLES ET CURATELLES.

5. A la demande du citoyen Jean Marthe, journalier, actuellement domicilié à Grand-Champ près Boudry, la justice de paix de St-Aubin, lui a nommé un curateur en la personne du citoyen Alexis Lambert, agriculteur à Chez-le-Bart, lequel désavouera toutes conventions qui pourraient être faites par le pupille.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

Pré de montagne à vendre.

M. Elie Sumy, aux Petits-Ponts, rière Brotdessus, expose en vente publique un beau grand pré fauchable situé lieu dit sur la montagne de Plamboz, à la Combe des Fontaines. Ce pré, de la contenance de 17 poses anciennes, est partagé par un chemin d'issue et pourrait être exposé en deux lots si on le désire; l'ensemble joûte de vent Henri Colin et Frédéric-Auguste Huguenin; de bise David-Henri Colin et Madame Bouvier; de joran cette dernière et d'uberre l'hoirie Jaquet.

Cette vente aura lieu sous de favorables conditions, avec la récolte de l'année, le samedi 13 juin prochain, à trois heures après-midi, dans l'auberge de M. Lerch, à la Tourne, et l'immeuble sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, si les offres sont un peu raisonnables. S'adr. au propriétaire pour voir l'immeuble, et à M. F.-R. Robert, notaire, aux Ponts, pour les conditions de la vente.

7. Le citoyen Frédéric-Henri Dessaules, domicilié à Fenin, agissant en sa qualité de curateur de Julien fils de feu Abram-Samuel Dardel, et ensuite d'autorisation de l'autorité compétente, fait savoir au public que le domaine de son pupille, sous Saules, contenant environ trente-cinq poses de terre avec une belle et grande maison de ferme et d'habitation, est offert en vente publique.

Une seule passation pour la vente de cette propriété aura lieu le lundi 15 juin prochain, à 2 heures du soir, à Fenin, dans le domicile du citoyen Frédéric-Henri Dessaules, dépositaire des conditions et de la minute.

Les citoyens Daniel Dessaules, conseiller de préfecture et Edouard Dessaules, tous deux domiciliés à Saules, sont chargés de donner aux amateurs tous les renseignements qu'ils demanderont et de leur faire voir la maison, ainsi que les terres dépendantes du domaine, dont une grande partie sont en nature de verger, et contiguës à la maison.

Fenin, le 6 mai 1863.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. La communauté de Fenin vendra par enchères publiques, ses récoltes en **foin et regain**, principalement un verger irrigué d'environ onze poses, et plusieurs autres pièces de différentes grandeurs; ces mises auront lieu le mardi 2 juin prochain, dès 1 h. après-midi, où les conditions seront préalablement lues.

Fenin, le 20 mai 1863.

Le secrétaire du Conseil,
Sam. DESSOULAVY.

9. Ensuite de permission obtenue de M. le juge de paix de Neuchâtel, les héritiers de Samuel Stucky, en son vivant propriétaire à Chaumont, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le bétail consistant en deux bœufs, les meubles, les outils et instruments aratoires nécessaires à l'exploitation d'un domaine, et qui se trouvent sur le dit domaine, à Chaumont.

Les montes auront lieu le jeudi 4 juin prochain, dès les 10 h. du matin, dans la propriété Stucky, à Chaumont, où les amateurs peuvent s'adresser pour tous renseignements.

L'inventaire des meubles, outils et instruments aratoires est déposé au greffe de la justice de paix de Neuchâtel, où l'on peut en prendre connaissance.

Neuchâtel, le 30 mai 1863.

A VENDRE.

Librairie Ch. LEIDECKER,

il vient de paraître:

La raison et le christianisme, douze lectures sur l'existence de Dieu par Ch. Sécretan, fr. 3»50.

Le bonheur du peuple ou les expériences du père François, 60 c.

Betsy et son chien fidèle, suivi de quelques petites histoires pour les enfants 25 c.

La femme de Caïn et la première ville, 15 c.

Voltaire, lettres inédites sur la tolérance, publiées avec une introduction et des notes par Coquerel fils, fr. 3»50.

Essais sur l'organisation militaire de la Suisse, par A. de Mandrot, 60 c.

Les misérables de Victor Hugo, jugés par un critique allemand; brochure in-8° 50 c.

Papeterie Gerster-Fillieux

Jean NIGGLI, successeur.

Toiles pour tireurs; plumes inaltérables en **or** et en **platine;** emplâtres pour la guérison des cors aux pieds.

Fabrique de meubles en fer

POUR APPARTEMENTS ET JARDINS

de **P. Massip**, à Genève.

PRIX DE Ire CLASSE

à l'Exposition de la Société d'horticulture de Genève, 1863.

Chaises, bancs, fauteuils, tables, kiosques, grilles, etc., en tous genres et de tous prix.

Dépôt et échantillons, chez **Gyger et Georget,** place du Collége et rue Saint-Honoré, à Neuchâtel.

15. A vendre, quantité de **caisses** et de **paniers** de toutes grandeurs. S'adresser à la pharmacie Baillet.

14. A vendre une seille à fromage neuve, en pierre (roc), avec son couvercle en tôle. S'adr. pour la voir à la boulangerie Messerli, n° 12, Grand'rue.

15 On offre à vendre, ou à échanger contre un plus grand, un beau et bon **potager** de moyenne grandeur, avec tous les ustensiles. En cas d'échange, on rendrait en argent la différence s'il était nécessaire. S'adr. à Mme Verdan-Vouga, à Cortaillod.

Librairie Ch. Leidecker, éditeur,

A NEUCHATEL.

Manuel général des plantes, arbres et arbustes, classés selon la méthode de de Candolle, par Jacques et Hérincq; 4 forts vol. fr. 36.

Flore élémentaire des jardins et des champs, accompagnée de clefs analytiques conduisant promptement à la détermination des familles et des genres, et d'un vocabulaire des termes techniques, par E. le Maoût et J. Decaisne; 2 forts volumes, fr. 9.

Guide du botaniste dans le canton de Vaud, par Rapin; fr. 10.

Maison rustique des dames, par Mme Millet-Robinet; 2 forts vol fr. 7»75.

Arbres fruitiers, taille et mise à fruit, par A. Puvis; fr. 1»25.

Instruction sur la conduite des arbres fruitiers: greffes, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits, par du Breuil, fr. 2»50.

Pépinières, par Carrière; fr. 1»25.

Culture du chasselas à Thomery, par M. Rose Charmeux; fr. 2.

L'art de produire de bonnes graines, par P. Joigneaux; fr. 2.

Légumes et fruits, par P. Joigneaux; fr. 1»25.

Asperge, culture naturelle et artificielle, par Loisel; fr. 1»25.

Champignons et truffes, par Jules Rémy; fr. 3»50.

Arithmétique agricole, suivie de la comptabilité agricole, par Lefour; fr. 1»25.

Géométrie agricole, par Lefour; fr. 1»25.

Chimie et physique horticoles, par P. Dehérain; fr. 1»25.

TUYAUX DE FONTAINE

en terre cuite vernis intérieurement,

DE LA FABRIQUE DE ROMAINMOTIER,

pouvant soutenir les plus fortes pressions.

La fabrique de M. de Lerber, à Romainmôtier, pouvant, par des perfectionnements importants dans la fabrication des tuyaux de fontaine en terre cuite, vitrifiés à l'intérieur, en réduire le prix considérablement, elle peut fournir aux prix désignés ci-dessous, les divers calibres de tuyaux de fontaine soit à emboîtage simple, soit avec manchons, en marchandise de toute solidité et durée.

La fabrique se charge aussi du posage des conduites d'eau sous garantie. Chaque tuyau porte la signature suivante:

M. DE LERBER, A ROMAINMOTIER.

DIAMÈTRE DES TUYAUX en lignes.	PRIX PAR PIED COURANT Fr.	C.
10	—	20
12½	—	25
15	—	27
17½	—	50
20	—	55
22½	—	40
25	—	50
30	—	60
35	—	80
40	1	—
50	1	40
60	1	80

MAGASIN PH. SUCHARD.

On peut avoir tous les jours sur commande, pour dehors et en ville:

GLACES à goûts variés.

GLACE brute.

WODEY-SUCHARD.

Il vient de sortir de presse

CHEZ SAMUEL DELACHAUX

libraire,

L'HOMME et le **SINGE**

ou le matérialisme moderne,

par F. de ROUGEMONT,

publié par le comité de la Mission intérieure.

Prix 40 c. 2me tirage.

Par une inadvertance du brocheur, soixante exemplaires du premier tirage contiennent deux fois la troisième feuille et ne contiennent pas la seconde; ces exemplaires peuvent être échangés chez M. S. Delachaux, libraire.

☞ A la vente, chez L' Petitmaitre, commissionnaire, en cette ville, du ciment de Champ-Rond de Grenoble, **Porte de France**, en barils de 170 à 300 kilogrammes, au prix de fr. 8»50 les 100 kil.

EMPRUNT A PRIMES, Ville de Milan.

4 tirages par an pendant 14 ans, **8000 Séries**.

Au tirage du **1er juillet** prochain sortira une prime de fr. **100,000,** outre plusieurs autres.

Chaque obligation **originale** sort forcément de fr. 46 à fr. 60. Obligations **originales** à fr. 37 pièce, chez

ALBERT BOVET, rue Pury 4.

NB. Lettres et argent franco. Rachat facultatif des titres après le tirage.

MEUBLES NEUFS.

Plusieurs lits renaissance, plusieurs commodes et secrétaires soit bonheur du jour, genre Louis XV; deux buffets de service avec étagère (jumeaux), deux tables demi rondes; ces meubles, qui sont en noyer poli et d'une parfaite exécution, seront cédés au plus juste prix. S'adr. à Maillé, ébéniste, rue des Moulins 45.

☞ Pierre Katz, cloutier, à St-Blaise, successeur de M. F. Lesser, fait savoir au public qu'il continue à desservir le magasin comme du passé. Il sera toujours bien assorti en **clous** pour bâtisse, de toute grandeur, clous de chevaux, de même que clous de souliers et pointes de Paris de toute grandeur. En outre il tiendra à Neuchâtel, tous les jeudis, un banc près de la promenade.

☞ La commune des Geneveys-sur-Coffrane exploitera un four à chaux, la première quinzaine de juin, situé dans la forêt des Rasereules rière le village de Montmollin; en conséquence, les personnes qui en désirent devront se faire inscrire chez le président du conseil.

Le secrétaire du Conseil administratif,

F.-Auguste L'Eplattenier.

SPÉCIALITÉ

de verres à vitres et articles de bâtiments.

Fontes d'ornements et autres pour constructions, chaux hydraulique, bâtarde, grasse et blutée, ciment de Grenoble, qualité supérieure, à fr. 6»50 les 100 kil. rendus en gare à Genève, glaces de Paris pour magasins et photographie; verres à vitres sur toutes mesures (gros et détail); diamants à couper le verre, tuiles en verre, le tout à prix réduits, chez

PERRODY, rue Kléberg, 12, à Genève.

---

26. Lucien Richard, à Coffrane, offre à vendre à des conditions favorables, le **foin** de 15 poses. S'adresser à lui-même au dit lieu.

---

27. On offre à vendre, un très-beau **cheval** fort à la course, très doux et sans aucun défaut. S'adresser au bureau d'avis.

---

28. A vendre un **rossignol** et sa cage, pour le prix de 20 fr. S'adr. au bureau de cette feuille.

Liquidation.

A. Mansfeld, ébéniste et tapissier, à Neuchâtel, informe l'honorable public qu'étant à la veille de son départ, il commence à vendre à prix réduits, au gré des amateurs, son grand assortiment de meubles, savoir: plusieurs canapés, fauteuils, chaises, tables de salon à coulisse et d'autres, tables de nuit, lavabos, secrétaires, bureau de dames, consoles, chauffeuses, bois de lit, paillasses à ressorts, lits complets, crin et laine, etc., ainsi qu'un grand choix d'étoffes en velours, reps, lasting, damas, indiennes pour meubles et rideaux; fournitures assorties pour rideaux; passementerie, quincaillerie, sculptures, marbres, serrurerie, du bon vernis vieux, etc., etc.

Entre autres, pour salon, un grand ameublement riche en acajou, forme médaillon, et couvert en moquette, qui se vendra également à un prix modique.

☞ Un amateur disposé de prendre, à des conditions très-favorables, la suite de l'établissement qui depuis nombre d'années occupe une douzaine d'ouvriers et jouit d'une nombreuse clientèle, et qui pour l'avenir promet les mêmes avantages, peut s'adr. faubourg du Lac nº 10.

Il sort de presse

En vente

chez Samuel Delachaux, libraire,

à Neuchâtel.

Ch. Secrétan, La raison et le christianisme. Douze lectures; 1 vol. in-12, fr. 3»50.

Ed. de Laboulaye, Vie de village en Angleterre; 2me édition augmentée; 1 vol. in-12, prix fr. 3»50.

George Eliot, La famille Tulliver ou le moulin sur la Floss; 2 beaux v. in-12, fr. 6.

Le bonheur du peuple ou les expériences du père François; 1 vol. in-12, 60 c.

A la même librairie

On continue la vente en détail d'une partie de livres provenant de la bibliothèque de feu M. **H.-Fl. Calame,** anc. conseiller d'état.

Papeterie Gerster-Fillieux.

Jean NIGGLI, successeur.

Nouvelles photographies en format carte de visite: Marie, duchesse de Nemours; le général Dufour en deux poses, le prince et la princesse de Galles en plusieurs poses, le prince Albert en deux poses, le prince Albert et la reine d'Angleterre, etc., etc.

Laboratoire de Chimie

ET FABRIQUE

DE PRODUITS TECHNIQUES.

Le soussigné porte à la connaissance du public qu'il vient d'établir en cette ville un laboratoire destiné à la fabrication de produits chimiques employés en horlogerie et en photographie, de même que différents articles techniques, tels que:

Encre à copier et ordinaire,
Encre bleue et rouge,
Encres de couleur pour timbres,
Huile à remonter.

Ses produits, de qualité supérieure, et des prix réduits, justifieront la confiance qu'il sollicite.

Les commandes qu'on voudra bien lui confier recevront ses meilleurs soins et une prompte exécution.

R. HAIST pharmacien-chimiste à Neuchâtel, quartier de Vieux-Châtel.

☞ D'occasion, un bon potager pour un ménage de 12 à 15 personnes, de la fabrication de Viatte, à la Chaux-de-Fonds. S'adr. à Justin Nicole, serrurier, à l'Ecluse.

---

34. A vendre faute de place, un lit à deux personnes avec sa paillassse à ressorts, le tout en bon état et à un prix raisonnable. S'adr. au magasin Zimmermann, rue des Epancheurs.

---

35. A vendre, faute d'emploi, une grande et belle baignoire vernie, à peu près neuve. S'adr. au bureau d'avis.

---

36. A vendre, une balance avec des poids, un **réservoir en chêne** cerclé en fer, une marmite en fer avec une grille pour chauffer les fers à repasser. S'adr. rue du Temple-neuf, nº 22, au 3me étage.

---

37. A vendre une très belle carabine de tir à l'américaine, avec tous ses accessoires. S'adresser à Antoine Hotz, sellier, rue St-Maurice.

ON DEMANDE A ACHETER.

58. On demande à acheter une balance et un pétrin de boulanger, le tout en bon état. S'adr. à Ulysse Guinand, boulanger, au Landeron.

---

59. On demande de suite à acheter un **tour à guillocher** circulaire, il ne serait même pas nécessaire qu'il ait tous ses accessoires. S'adr. à Burnet et Guinand, graveurs, rue de la Couronne 193, au Locle.

---

40. On demande à acheter ou à louer un char léger, à trois roues, façon fauteuil, pour promener une personne malade. S'adr. à Antoine Hotz, sellier, rue St-Maurice.

---

41. On demande à acheter un **char couvert** avec un tablier devant, ayant une brecette derrière recouverte d'un tablier. S'adr. à Lugrin, au Vaisseau, à Neuchâtel.

A LOUER.

42. A louer pour la St-Jean, un logement de trois chambres et dépendances, situé à l'Ecluse, nº 3, près de la buanderie. S'adresser au 2me étage de la dite maison.

---

43. A louer pour la St-Jean, à Boudry, deux logements, l'un de 4 à 5 pièces, l'autre de 3 ou 4, avec cuisine et autres dépendances. S'ad. à M. Dieppe, à Boudry.

---

44. On offre à louer, dans un village du Val-de-Ruz, près d'une station du chemin de fer, pour la belle saison, un appartement meublé, renfermant plusieurs chambres. On fournirait la pension, si on le désire. S'adr. au bureau de cette feuille.

---

45. A louer, à Cormondrèche, à l'année ou pour la belle saison, une chambre meublée, indépendante, ayant vue du côté du midi. Chez Mlle Dubois, à Cormondrèche.

---

46. On offre à louer en tout ou en partie, au quartier de Vieux-Châtel, un appartement composé de 5 pièces et dépendances, pour entrer à St-Jean ou plus tard. S'adr. au bureau d'avis.

LES RESTAURANTS A BON MARCHÉ

EN ANGLETERRE.

Il n'est pas de pays au monde où la philanthropie soit plus en honneur qu'en Angleterre. Les différences qui existent dans la position matérielle des diverses classes de la société, l'esprit chrétien qui a pénétré les classes supérieures, tout s'est réuni pour nous pousser dans cette voie. Le nombre des institutions de bienfaisance est énorme. Malheureusement, il faut reconnaître que le bien accompli n'a pas été en rapport avec les sommes données et dépensées, non plus qu'avec le dévouement personnel d'une multitude d'amis du peuple. On a dû s'avouer fréquemment qu'on avait échoué, parfois qu'on avait fait plus de mal que de bien, et il en est résulté du découragement. L'insuccès, on commence à s'en apercevoir clairement, a tenu à l'application de faux principes, et c'est ce qui vient d'être prouvé catégoriquement par des efforts tentés dans des directions nouvelles.

Dans les enquêtes qui avaient été faites sur les moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières, on s'était aperçu que, d'une manière générale, l'une des plus grandes misères du peuple tenait à l'ignorance et au défaut d'économie des ménagères. Les femmes des ouvriers non-seulement ne savent pas acheter les denrées nécessaires, soit pour le prix, soit pour la qualité, mais elles ne savent pas les apprêter. Elles gâtent, par leur négligence, les meilleures choses, ne présentent à leur famille que des repas peu nourrissants et pas du tout appétissants, de sorte que les hommes, n'étant pas suffisamment restaurés, s'adonnent aux spiritueux, devenus nécessaires, mais qui leur font à la longue un mal terrible. Changer cet état de choses par l'amélioration des femmes eût été une entreprise impossible, qui ne pouvait être essayée que sur la jeunesse. Mais en attendant le mal se perpétuait, et l'on eut l'idée, excellente en soi, d'établir de grandes cuisines communes où l'on fournirait à bas prix des aliments sains et agréables. On fit cela comme une charité. De nombreuses souscriptions furent obtenues, et comme il arrive ordinairement furent bientôt mangées, et dans de telles circonstances, que tous les établissements tombèrent les uns après les autres. En effet, comme on l'a vu à propos des maisons modèles pour la classe pauvre, tous les ouvriers qui avaient le sentiment de leur indépendance et quelque honneur à cœur évitèrent soigneusement ce qui était considéré comme une charité, et ceux qui s'y prêtèrent en furent démoralisés. Ils se considérèrent comme ayant des droits vis-à-vis des administrateurs des sommes souscrites en leur faveur, devinrent exigeants, bref, défaut d'économie d'une part, prétentions extravagantes de l'autre, tout croula, sans produire d'autre bien que de réitérer une leçon mille fois reçue déjà.

Elle ne devait pourtant pas demeurer sans fruits. Un homme dévoué et énergique, M. Corbet, marchand à Glascow, résolut de recommencer l'expérience à nouveaux frais, et son succès a été complet. D'abord il assuma sur lui tous les risques de l'entreprise, en prit seul la direction et avança le capital nécessaire. En second lieu il commença modestement. Le secret de sa réussite a tenu à ce qu'il a considéré son œuvre comme une affaire, qui devait être conduite comme telle, se soutenir par elle-même et donner des bénéfices, lesquels devaient être appliqués à étendre l'entreprise.

En septembre 1860, un restaurant fut établi à Glascow. Mais l'excellence et le bas prix des repas fournis par cet établissement attirèrent une telle foule, venant de toutes les parties de la ville, qu'il devint nécessaire de prendre une seconde maison dans une autre quartier. A partir de ce moment, tous les deux mois il a fallu ouvrir une nouvelle succursale, et il existe aujourd'hui treize maisons ouvertes au public, plus un établissement central, renfermant les cuisines, les plus considérables et les mieux organisées, où tout ce qui exige quelque soin est apprêté en grand, et distribué de là par des voitures aux succursales, qui ont des fourneaux à l'américaine maintenant les mets chauds. Dans ces dernières on n'apprête que le café, le thé et certains potages. Tout ce qui est fourni par les établissements est de première qualité, soit comme substance, soit comme apprêt, et cependant le bon marché est extraordinaire pour l'Angleterre. Toutes les portions sont de dix centimes. On peut avoir un excellent et copieux déjeuner avec café au lait, potage, pain frais et beurre pour trente centimes. Le dîner, composé d'un bol de bouillon, d'un plat de viande, de pommes de terre et d'une tranche de délicieux plum-pudding, coûte quarante-cinq centimes. L'année dernière, où il n'y avait encore que douze établissements, la vente a été énorme; aujourd'hui plus de 155,000 personnes par mois fréquentent régulièrement les restaurants, parmi lesquels non-seulement les ouvriers, mais une foule de personnes employées dans le commerce, et qui sont fort heureuses de pouvoir en profiter en toute indépendance.

Bien que le mouvement d'argent de l'entreprise dépasse aujourd'hui 500,000 fr. par an, le capital n'est que de 125,000 fr., qui non-seulement produit intérêt, mais laisse un bénéfice. Ainsi l'année dernière, alors que les établissements s'ouvraient seulement et forçaient à beaucoup de frais qui ne se renouvelleront pas, le gain net sur 4 succursales a été de 3,625 fr., immédiatement consacré à éteindre le capital, comme le seront tous les bénéfices futurs, qui seront alors consacrés à des œuvres de bienfaisance.

De pareils résultats n'ont pu être obtenus que par un soin extrême dans l'organisation des détails. D'abord on a compris que, pour pouvoir faire bien et à bas prix, il fallait se borner à un petit nombre de mets, faciles à apprêter en grand, acheter toutes choses par fortes quantités et au comptant, et simplifier autant que possible. En second lieu, tous les employés de l'établissement sont largement rétribués. Il y a un directeur central qui fait les achats et surveille la marche générale; un caissier, un inspecteur chargé d'aller partout et de voir que tout se fasse bien et à temps, cuisson, service, etc., puis quelques employés à la comptabilité et au transport dans les fourgons du dépôt central aux succursales. A part ces emplois, tous les autres services sont faits par des femmes, au nombre de 120; chaque escouade dirigée par une matrone. Et tout ce monde est actif, heureux de sa position, et accomplissant ses devoirs en conséquence. Enfin rien n'est perdu. Tout est si bien calculé qu'il reste rarement quelque chose à la fin de la journée. Ce qui n'est pas vendu n'est jamais réchauffé, mais placé à bas prix, et il y a toujours des pauvres pour se disputer cette aubaine. *(A suivre).*

47. A louer, un logement au troisième étage des anciennes boucheries. Se faire inscrire jusqu'au 6 Juin prochain, au bureau des finances de la commune de Neuchâtel.

48. A louer, pour Saint-Jean, un petit appartement au 3me étage de la maison nº 12, rue du Seyon. S'adr. à Charles Loup, maître serrurier. Le même offre pour de suite une jolie chambre meublée.

49. Pour cas imprévu, on offre à louer pour la St-Jean, un appartement composé de cinq chambres, cuisine, mansardes, et toutes les dépendances nécessaires. S'adr. à M. Kopp, professeur, maison Reuter au faubourg.

50. A louer, de suite, une grande salle pouvant servir d'atelier d'horlogerie pour 8 à 10 ouvriers. Le même donnerait aussi la pension. S'adr. à M. Wenger, hôtel de la Croix, à Serrières.

51. A louer, une jolie mansarde meublée, et à vendre, un lit complet avec rideaux. Au même endroit on continue à offrir la pension et la cantine. S'adr. Maison-Neuve, entrée côté de bise, 1er étage.

52. A louer pour la St-Jean, un logement. S'ad. au restaurant du Vauseyon.

53. A louer pour de suite une chambre garnie, remise à neuf, bien éclairée. S'adr. rue des Moulins nº 13, 2me étage.

54. A louer pour la St-Jean, deux appartements composés de 4 pièces, au 1er et 2me étage. S'adr. à Bierri et Guenot, menuisiers, rue de l'Industrie nº 12.

55. A louer pour la St-Jean, un beau logement composé de 4 chambres, cabinet, 2 mansardes et les dépendances nécessaires. S'adr. à Fritz Vuithier.

56. Il reste encore à louer au quartier de Vieux-Châtel, situé entre le faubourg et la gare, le second étage du nº 4 (maison du milieu). Le second étage du nº 3 deviendra vacant à la St-Jean. Ces appartements sont composés de cinq pièces avec cuisine et dépendances. S'ad. à M. le professeur Desor, faubourg du Crêt, 14, ou à MM. Maret Ritter et comp.

57. Les frères Deagostini et Gamba, entrepreneurs, à *Colombier*, offrent à louer, pour St-Jean prochain, dans leur maison neuve, un logement de trois chambres, cabinet, cuisine, cave, galetas et portion de jardin.

58. A louer, à Bel-Air, près Colombier, un logement de 2 chambres, cuisine, cave et bûcher, et à la convenance du locataire, portion de jardin, et part à la buanderie. S'adr. au propriétaire, L. Irminger.

59. Pour cas imprévu, à louer pour la St-Jean, à quelques minutes de la ville, dans une belle exposition, un appartement de trois chambres, avec cuisine et ses dépendances. S'adr. à F. Hammer, à St-Nicolas.

A LOUER, A partir du 1er au 15 septembre prochain, la partie du 2me étage, situé au midi, de la maison nº **1 au bas des Terraux**, composée de 5 pièces, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau du rez-de-chaussée de la même maison.

61. A remettre, en St-Jean, à Bevaix, un logement composé de 6 pièces y compris cave et cuisine; de plus, jardin. S'adr. à R. Jaquet, régent, au dit lieu.

62. A louer, de suite, un cabinet non meublé, rue du Château, nº 17.

63. On offre à louer **pour la belle saison**, dans un beau village du Val-de-Ruz, un joli appartement dans une maison neuve; on pourrait céder quelques meubles, si cela peut convenir. S'adresser au bureau d'avis.

64. A louer, pour la St-Jean, un petit logement pour une ou deux personnes, rue Fleury nº 5. S'adr. au premier.

65. A louer, à une personne tranquille, un cabinet meublé ou non, avec part à la cuisine si on le désire. S'adr. Grand'rue, nº 2, second étage, sur le derrière.

66. Pour cas imprévu, à louer pour la St-Jean, dans une belle exposition, à des personnes tranquilles, un appartement remis à neuf, de trois chambres et dépendances, situé au soleil. S'adr. à Mlle Sophie Gretillat, rue de Flandre.

67. A louer, une jolie chambre mansarde meublée, pour un jeune homme de bureau. S'adr. au bureau d'avis.

68. A Fenin, au Val-de-Ruz, et à des conditions très-favorables, on offre à louer pour y passer la belle saison, deux appartements se composant chacun d'une grande chambre et de deux grands cabinets, avec cuisine, cave et bûcher. A chacun de ces logements il y a une pièce d'où l'on a la vue de tout le vallon, comme aussi des montagnes avoisinantes. S'adr. à M. Sandoz-Morthier, au Pertuis-du-Soc, qui donnera d'ultérieurs détails.

69. A louer, pour la St-Jean, à un ou deux messieurs de bureau, une grande chambre bien éclairée, meublée ou non et se chauffant. S'ad. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

70. Une honnête personne cherche à partager une chambre avec une autre personne recommandable, et en même temps, elle offre ses services aux dames de la ville et des environs pour son état de lingère, à la façon ou à la journée. S'adr. à Mme Delay, épicière, rue du Seyon.

71. On demande à louer de suite, pour y déposer du bois sec, un hangar situé, si possible, en ville ou à l'entrée de la ville. S'adresser au bureau d'avis.

72. On demande à louer, si possible au centre de la ville ou pas trop éloigné, une cave ou magasin d'un abord facile, pour y remiser des marchandises. S'adr. au bureau d'avis.

73. Pour la St-Jean, Mme L'Ecuyer-Peillon demande à louer une grande chambre indépendante, au soleil autant que possible, et dans un quartier salubre, à un premier étage ou au rez-de-chaussée. S'adr à elle-même, faubourg de l'Hôpital, nº 30, plain-pied.

74. Un petit ménage tranquille et sans enfants demande à louer, pour la St-Martin prochaine ou plus tôt s'il est possible, une chambre meublée à un premier étage, à 2 croisées et au soleil levant, avec cuisine ou part de cuisine, et cave. Toutes garanties désirables pour le paiement. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

75. Une jeune allemande de toute moralité, qui sait faire le service d'un petit ménage, désire se placer de suite. S'adr. chez M. Marti, cordonnier, rue Saint-Maurice.

76. Une personne bien honorable se recommande pour faire des ménages ou remplacer des domestiques; elle sait parfaitement faire la cuisine et le service des chambres. S'adresser à Mad. Delay, épicière, rue du Seyon.

77. Une jeune fille allemande, qui est habituée aux ouvrages de la campagne, et qui sait soigner les enfants, cherche pour de suite une place de bonne d'enfant, ou pour aider dans un ménage; elle possède de bons certificats. S'ad. chez Mme Ackermann à la Favarge, près de la Coudre.

78. Une brave jeune fille qui a déjà quelque connaissance du service, désire se placer le plus tôt possible, soit comme bonne d'enfant ou pour aider au ménage. S'adresser à l'hôtel du Raisin.

79. Une honnête jeune fille cherche pour la St-Jean une place de sommelière ou de femme de chambre. S'adresser par lettres en allemand et affranchies, à M. Simon Studer, négociant à Soleure.

80. Une jeune fille allemande, qui parle un peu le français, qui sait faire le service d'un petit ménage et connaît bien la couture, cherche à se placer dès-maintenant. S'adresser chez Mme Schwob-Picard rue de l'Hôpital nº 15, au 2me.

81. Une demoiselle d'une très-bonne famille de la Suisse allemande, parlant les deux langues, désirerait se placer comme femme-de-chambre dans une respectable famille de la localité. S'adresser au bureau d'avis.

82. Une jeune personne du grand-duché de Baden, âgée de 25 ans, qui a reçu une bonne éducation et qui parle passablement le français, cherche à se placer comme femme-de-chambre ou gouvernante. A défaut, elle accepterait une place dans un magasin. Elle a d'excellentes recommandations et s'entend bien aux travaux de lingerie. S'adr. à Sophie Schilling, à l'hôtel du Commerce à Neuchâtel.

83. Une jeune fille désire se placer, pour la St-Jean ou plus vite si c'est possible, soit pour bonne ou pour faire un petit ménage. S'adresser chez Mme Girardet-Pettavel, à l'Evole.

84. Une jeune fille bien recommandée, entendue au train du ménage, en particulier à la confection des vêtements et au repassage, désire trouver pour la St-Jean une place de femme de chambre ou telle autre condition dans une honnête famille. S'adr. chez M. Duplain, maison Reymond à l'Ecluse, Neuchâtel.

85. Une brave jeune fille qui a déjà quelque connaissance du service, cherche à se placer dans une famille respectable, soit comme bonne d'enfants, soit pour aider au ménage. S'ad. au bureau d'avis.

86. Une jeune personne recommandable, qui parle les deux langues, et à servi pendant trois ans en qualité de bonne d'enfant dans une cure de campagne du canton de Berne, désire trouver à Neuchâtel une place de femme de chambre ou de bonne d'enfant. Elle peut produire de bons certificats. S'adresser à Mlle Bonjour, à Hofwyl, près Berne.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

87. On demande pour bonne une personne d'âge mûr, de toute confiance, ayant soigné des petits enfants pendant plusieurs années, soit en ville soit à l'étranger, et munie des meilleures recommandations. Le bureau de cette feuille indiquera.

88. On demande pour de suite ou la St-Jean, une domestique pour servir dans un débit et s'aider au ménage. Bons gages. S'adres. à M. Dieppe, à Boudry.

89. On demande pour la St-Jean une domestique robuste et active, sachant faire un bon ordinaire, munie de recommandations satisfaisantes. On promet de bons gages si la personne convient. S'adr. rue des Moulins, nº 21, 2me étage.

90. On demande, pour entrer de suite, un **ouvrier jardinier**. S'adr. au bureau d'avis.

91. On demande de suite une fille de cuisine. S'adr. au 1er étage de la maison nº 7, rue des Terraux.

92. On demande pour une ville de la Prusse rhénane, une jeune fille de la Suisse française pour un service de bonne d'enfant; il est nécessaire qu'elle ait de bonnes recommandations. S'adr. à M. Werminghoff, au Cercle du Musée, à Neuchâtel.

93. Une bonne cuisinière badoise ou wurtembergeoise trouverait à se placer immédiatement. Le bureau de cette feuille indiquera.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

94. On a oublié, sur un banc du jardin du prince, jeudi 24, un en-tout-cas brun que l'on est prié de rapporter rue du Musée, nº 3, au second.

95. Trouvé, à Peseux, sur la grande route, une **broche en or**; la réclamer contre désignation chez R. Johann-Douillot, à la brasserie, à Peseux.

96. On a oublié ou perdu mardi après-midi 26 courant, auprès du guichet de l'affranchissement des lettres, à la poste de Neuchâtel, un porte-monnaie déjà usagé, contenant une pièce de 20 francs, 3 francs en argent, et quelques centimes, et de plus une petite clé et une note. On est prié de le rapporter, contre récompense, chez Mme Chatelain, au faubourg du Crêt nº 4.

97. Perdu, le jeudi 21 courant, de Serrières à la gare de Neuchâtel, une **manchette** avec un bouton double en or. La rapporter, contre récompense, au magasin de musique des dames Lehmann.

AVIS DIVERS.

98. Un jeune homme robuste trouverait une bonne place pour apprendre l'état de boulanger. S'adr. au bureau de cette feuille.

POUR UNE DEMOISELLE, pension et chambre meublée à un prix très-modéré et dans une des belles expositions de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

La prochaine leçon d'astronomie de M. le Dr Hirsch aura lieu *mercredi le 3 juin*, à 7 heures, au lieu de lundi le 1er juin.

MM. les membres du cercle du Musée sont prévenus qu'il y aura grand **Concert instrumental** donné par la Société Fötisch, de Leipzig, lundi 1 juin, à 8 h. du soir.

102. On demande un jeune homme de 16 à 17 ans, dans un atelier de photographie. S'ad. au bureau d'avis.

TIR A LA CARABINE.

La société de tir de Montmollin informe le public qu'elle a fixé son tir annuel, avec jeu de quilles, au samedi 6 juin prochain, dès les 7 heures du matin; les amateurs y sont cordialement invités.

Le Comité.

Société fribourgeoise de navigation à vapeur

Dimanche, 31 mai 1863

Si le temps est favorable

PROMENADE

Danse et tir à Faoug.

Aller.

Départ de Neuchâtel	à 1 h.	après-midi.	
» Cudrefin	» 1	» 25	minutes.
» Sauge	» 1	» 39	»
» Sugier	» 2	» 13	»
» Morat	» 2	» 30	»
Arrivée à Faoug	2	» 45	»

Retour.

Départ de Faoug	à 6 h.	du soir.	
» Morat	» 6	» 15	minutes.
» Sugiez	» 6	» 32	»
» Sauge	» 7	» 6	»
» Cudrefin	» 7	» 20	»
Arrivée à Neuchâtel	» 7	» 45	»

Prix des places aller et retour.

Neuchâtel à Faoug,	pr. fr.	2»—	sec. fr.	1»50
Cudrefin	»	»	»	1»50	»	»	1»20
Sauge	»	»	»	1»40	»	»	1»10
Sugiez	»	»	»	1»20	»	»	1»—
Morat	»	»	»	1»—	»		80

Au public.

J'ai l'honneur d'annoncer que mon **grand Panorama-Cyclus**, dont la galerie illustrée a trouvé jusqu'ici un accueil très-flatteur auprès du public de Neuchâtel, sera encore visible jusqu'à mardi prochain 2 juin, place du Port.

Les personnes qui n'ont pas encore visité mon panorama sont invités à profiter de cette courte prolongation.

Auguste Bauer.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ordinaire de la commune de Corcelles et Cormondrèche, étant fixée par le règlement au mardi 2 juin prochain, les communiers internes et externes sont prévenus qu'elle se tiendra dans la salle de commune, à 8 h. du matin.

Corcelles, le 21 mai 1863.

Le secrétaire du Conseil Administratif,
V. Colin-Vaucher.

107. On demande une apprentie tailleuse, pour entrer de suite. S'adr. à madame Elise Schreier-Mathey, à St-Imier.

108. On offre la table à quelques messieurs, étudiants ou employés de bureau; on offre aussi une chambre meublée. S'adr. rue de l'Industrie, nº 8, second étage.

Avis aux agriculteurs.

La société vaudoise d'amélioration pour la race bovine, acceptera à l'alpage du Grand-Seroillet, près les Rochats, toutes les génisses que les éleveurs Neuchâtelois voudraient lui confier et cela aux mêmes conditions que pour les Vaudois, savoir:

Génisses nées depuis le 1er oct. 1862, fr. 15.
» » » janv. 1862, » 22.
» nées avant le 1er janv. 1862, » 28.

La montée aura lieu dès le 30 mai, et pour toutes informations l'on devra s'adr. à M. Rochat, secrétaire de la dite société, rue du Bourg, nº 6, à Lausanne.

110. Une jeune fille, d'une honnête famille, voudrait se placer comme assujettie tailleuse. S'adr. chez Mmes Jeanneret, rue de la Place-d'Armes, nº 5.

☞ Madame et Mademoiselle Delachaux, veuve et fille de M le pasteur Delachaux, se proposent d'ouvrir à Neuchâtel, le 1er septembre prochain, un externat de jeunes filles de 5 à 12 ans. Outre les diverses branches d'enseignement, les ouvrages à l'aiguille seront particulièrement soignés. Pour de plus amples renseignements, s'adr. à M. le pasteur Godet, ou à Mme de Pury-Sandoz.

111. Une famille honorable de Langenthal désire placer sa fille, âgée de 15 ans, en échange, dans une famille honnête de cette ville ou des environs, pour apprendre la langue française. S'adr. à J. Füchslin, coiffeur, hôtel des Alpes.

112. Un jeune homme de la Suisse allemande, de bonne famille, âgé de 20 ans, désirant se perfectionner dans la langue française, aimerait à se placer dans un bureau ou dans une maison de commerce; il se contenterait d'un modique salaire. S'adresser au bureau d'avis.

Municipalité de Neuchâtel.

Une place de garde-promenades étant à repourvoir, les personnes qui ont des vues sur ce poste peuvent s'adresser jusqu'au 6 juin au bureau de la Direction soussignée, de 8 à 9 h. du matin.

Direction des travaux publics.

☞ M. MULLER, agent de **l'assurance mutuelle de pensions viagères**, rappelle aux personnes qui ont pris des inscriptions chez lui l'année dernière, que d'après l'article 8 des statuts, le second versement doit s'effectuer au 1er juin, ou du moins pendant le courant de ce mois.

115. Un **jeune homme** de 20 ans, de la Suisse allemande, désirant se perfectionner dans la langue française, cherche une place comme volontaire dans une maison de commerce de la Suisse française. S'adr. au bureau de cette feuille.

116. Le soussigné se recommande pour tous les ouvrages concernant son état; il est toujours pourvu de meubles achevés et il est à même d'exécuter promptement toutes les commandes dont on voudra bien le charger.

André KOLB, ébéniste et menuisier,
vis-à-vis de la Maison-Neuve.

117. Une tailleuse de la ville demande une bonne apprentie ou une assujettie, pour de suite. S'adr. rue du Château, nº 4.

PAR ADDITION.

Papeterie Gerster-Fillieux

Jean NIGGLI, successeur.

Le prince et la princesse de Galles, en trois poses différentes, très-bien réussies, format carte de visite.

Il vient de paraître chez

Samuel Delachaux, lib.-édit.,

rue de l'Hôpital, à Neuchâtel.

Souvenir des derniers moments de Mademoiselle DOROTHEA TRUDEL de Mænnedorf; un vol. in-12, 80 c.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Charles-Auguste de Bonstetten, docteur en philosophie, de Berne et y dom., et Emma-Louise-Irma de Roulet, domiciliée à Neuchâtel.

Jules Bertrand, instituteur, français, et Rosine-Henriette Nagel, les deux dom. à Neuchâtel.

Jean-Albrecht Gostel, cordonnier, bernois, dom. à Chules, et Charlotte Tribolet, dom. à Neuchâtel.

Louis-Lucien Quartier dit Maire, horloger, des Brenets, dom. à Neuchâtel, et Sophie-Elvina Othenin-Girard, horlogère, dom. au Locle.

NAISSANCES

Le 23 mai. Un enfant du sexe masculin, né mort, à Josué Joseph et à Madelaine née Ditisheim, français.

23. Camille-Lydie, à François-Louis Belenot et à Elisabeth-Catherine née Eicher, de Neuchâtel.

26. Virginie-Marie, à Henri-François-Ferdinand Bessat et à Marie-Louise née Galland, vaudois.

DÉCÈS.

Le 22. Généreuse-Hélène née Fesselet, 34 ans, 4 mois, 5 jours, horlogère, veuve de Justin Boillat, bernois.

23. Jeanne-Louise née Chambaz, 48 ans, 8 mois, 20 jours, jardinière, épouse de Charles-Louis Affolter, bernois.

23. Jeanne-Esther née Ramseyer, 80 ans, 3 mois, 23 jours, épouse de François-Isaac Cherpillod, vaudois.

28. Gustave-Adolphe, 1 mois, 23 jours, fils de Louis-Aimé Bonhôte et de Julie née Niederhauser, de Neuchâtel.

28. Henri-Joseph, 10 mois, 13 jours, fils de Augustin Gürtler et de Marie-Anne Jäckli, Bâle-campagne.

29. Marguerite-Caroline, 11 mois, 21 jours, fille de feu Charles-François Sunier et de Marie-Louise née Magnin, bernois.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 28 mai 1863.

Pommes de terre, le boisseau			fr. — 85
Petites carottes, le paquet			— 10
Miel, la livre			1 —
Œufs, la douzaine			— 55
Choux la tête			— 20
Salade 8 têtes			— 20
Laitues 8 têtes			— 20
Paille de seigle,	12 chars,	à fr. 2»40	le quintal.
» de froment,	14 »	» 2»20	»
Foin,	10 »	» 3»50	»

LA ROYALE BELGE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE,

à BRUXELLES.

Autorisée par arrêtés royaux du 17 février 1853 et du 19 avril 1856, de même que par arrêté du ministère du Grand-Duché de Baden du 12 avril 1858.

CAPITAL SOCIAL DE GARANTIE: Fr. 3,000,000.

Assurances de capitaux payables au décès ou à une époque déterminée, capitaux ou rentes payables au survivant de deux personnes, rentes viagères immédiates ou différées, assurances temporaires, contre-assurance.

Affaires conclues au 31 décembre 1862:

11,750 polices d'assurances de capitaux payables au décès, représentant une somme de fr. 28,000,000.

Capitaux versés pour assurance de rentes viagères: fr. 2,000,000.

A la même époque, le fonds de réserve s'élevait à la somme de fr. 2,670,924»6.

Le gouvernement belge a nommé un commissaire pour surveiller les affaires de la compagnie. (art. 25 des statuts).

COMPAGNIE BELGE DES

RENTIERS RÉUNIS

Pour créer et administrer des associations de survie.

Les sommes versées par les souscripteurs sont placées en rentes ou hypothèques belges, qui ne peuvent pas être aliénées sans l'autorisation du comité de surveillance nommé par les souscripteurs.

FONDS DE GARANTIE: Fr. 500,000.

35,000 polices enrégistrées au 31 décembre 1862 représentant un capital de fr. 40,542,000.

S'adr. pour de plus amples renseignements à l'agent du canton de Neuchâtel: R. HAIST Vieuxchâtel 2, à Neuchâtel.

Nouvelles.

Berlin, 28 mai. — La *Gazette de la Baltique* annonce que la Russie se propose d'établir un ministère polonais à Varsovie.

Lemberg, 29 mai. — Un détachement d'insurgés de la Volhynie a été complétement dispersé par des paysans militairement organisés.

En Podolie, on organise un landsturm de paysans pour combattre l'insurrection.

Le *Journal de St Pétersbourg* du 28 dément le bruit d'une insurrection à Smolensk et aux environs.

D'après la *Gazette de Silésie,* du 28, les insurgés ont occupé la ville de Lodz.

Berlin, 27 mai. — La Chambre des députés a entendu aujourd'hui la lecture d'un message du roi.

Dans ce message, le roi déclare que les ministres actuellement en fonctions ayant toute sa confiance, il ne permettra pas que la Chambre empiète sur les attributions de la Couronne et change le centre de gravité de la monarchie et du pouvoir.

Ce message a été suivi d'un décret qui déclare close la session du parlement prussien.

New-York, 2 mai. Nous recevons ici des nouvelles de la Vera-Cruz du 5 avril, d'après lesquelles les guérillas mexicaines auraient détruit un camp de travailleurs au chemin de fer près de Vera-Cruz. D'autres camps de même espèce ont été traités de la même manière, et leurs hommes faits prisonniers. Dans l'un deux, 20 ouvriers ont été tués et de 50 à 60 blessés. Il est avéré que les Français font très-peu de progrès au Mexique. Il leur arrive constamment des renforts.

Le Président des Etats-Unis a ordonné un jour de jeûne public et solennel, qui vient d'être célébré. Sa proclamation mérite d'être reproduite dans tous les journaux étrangers. En voici quelques passages: « ... Considérant « qu'il est du devoir des nations aussi bien « que des hommes de reconnaître qu'ils sont « entièrement sous la main de Dieu, de con« fesser leurs péchés et leurs transgressions « avec un cœur contrit, mais avec la certitude « qu'une vraie repentance nous assure sa mi« séricorde et son pardon, et de reconnaître « la vérité sublime annoncée par les Saintes« Ecritures et prouvée par toute l'histoire, que « ces nations seules sont bénies dont l'Eternel « est le Dieu.

« Considérant que, comme, par sa divine « loi, les nations, de même que les individus, « sont sujettes à des punitions et à des châti« ments dans ce monde, nous avons de justes « raisons de penser que la terrible calamité « de la guerre civile, qui désole aujourd'hui « le pays, peut n'être qu'une punition infli« gée à notre orgueil, en vue de produire « chez nous, comme peuple, une réforme na« tionale; — que nous avons reçu des mar« ques suprêmes de la bonté de Dieu; — que, « durant de longues années, nous avons joui « de la paix et de la prospérité; — que notre « peuple s'est accru en nombre, richesse et « pouvoir, plus que cela ne s'est jamais vu « chez aucune autre nation, et que, malgré « cela, nous avons oublié Dieu:

« Considérant que nous avons oublié la « main pleine de faveurs qui nous a gardés « dans la paix, nous a multipliés, enrichis et « fortifiés, et que nous nous sommes imaginé, « dans la déception de nos cœurs, que toutes « ces bénédictions nous les devions à notre « propre sagesse et à nos vertus. ... Conséquemment, et eu égard à la requête que le « Sénat nous a adressée, et partageant en plein « ses vues, je désigne et mets à part, par la « présente proclamation, le jeudi 30 avril « 1863 comme un jour d'humiliation, de « prières et de jeûne national... Si nous fai« sons ces choses en sincérité et vérité, nous « pourrons humblement espérer, d'après ce « que nous enseigne la Parole divine, que le « cri général de la nation sera entendu d'En« Haut, et qu'il y sera répondu par des béné« dictions, non moins que par le pardon de « nos péchés nationaux, et la restauration de « notre pays, aujourd'hui divisé et souffrant, « à son premier et heureux état d'unité et de « paix. »

— Le département fédéral des postes a été autorisé à établir un cours d'été entre Morat et Fribourg pendant la durée des doubles courses de bateaux à vapeur sur le lac de Neuchâtel.

Vaud. — Un chien errant dans le district de Grandson, s'est jeté dans une écurie et y a mordu une chèvre; le chien offrant tous les symptômes de la rage, a été immédiatement abattu; l'autopsie a constaté effectivement qu'il était atteint d'hydrophobie. La chèvre a péri quelques jours après de la rage. Ensuite de ces faits, le conseil d'état a ordonné le sequestre des chiens dans le district de Grandson.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 21 mai, le conseil général de la municipalité a nommé M. Gustave Jeanjaquet-Lorimier, membre du conseil municipal, en remplacement de M. Mayor, démissionnaire.

Il a en outre discuté la pétition de M. J. Belenot, qui demandait l'autorisation d'établir un bateau-laveur dans le port, et la question de la correction de la route de Serrières.

Tout en reconnaissant l'utilité de l'établissement d'un bateau-laveur, le conseil général n'a pas pu appointer la demande de M. Belenot. Ce sont les conditions mises par M. Belenot à sa demande, spécialement la concession d'une place dans le port, pour une période de 40 ans, qui ont engagé le conseil à la rejeter, mais si des modifications étaient apportées au projet par son auteur, il est à prévoir qu'une nouvelle demande ne rencontrerait pas la même opposition.

Après avoir pris connaissance des nouvelles souscriptions intervenues, dont le chiffre total ascende à fr. 6,000, le conseil a décidé la correction de la route de Tivoli à Serrières et voté, dans ce but, un crédit de fr. 20,000.

L'état du pont, dont la reconstruction n'aurait pu être différée plus longtemps, est un des motifs qui ont déterminé le conseil a décréter cette correction devenue nécessaire et qui était d'ailleurs en projet depuis plusieurs années. *Courrier de Neuchâtel.*

— Un nouvel acte d'incompréhensible cruauté a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi, sur l'un des cygnes qui font l'ornement de notre lac. Un coup de feu a été tiré sur l'un d'eux, qui se trouve être précisément celui dont la femelle a été naguère assommée à coups de rame à Saint-Blaise. On ignore encore qui a pu se rendre coupable d'un acte aussi brutal.

— Vendredi dernier, à six heures du soir, quatre maçons employés à la construction d'un bâtiment dans le village de Coffrane, transportaient sur un échafaudage une énorme pierre de taille (d'un poids de sept à huit quintaux), lorsque tout-à-coup le pont s'affaisse, les maçons sont précipités d'une hauteur de huit à dix pieds. Trois d'entr'eux en furent quittes pour la peur; mais un quatrième, l'entrepreneur même du bâtiment (M. Meyer) fut écrasé sous la pierre en transport, d'où il fut retiré vivant encore, mais il succomba le lendemain matin après de cruelles souffrances.

— Il y aura une éclipse totale de lune dans la nuit de lundi 1er juin à mardi 2 juin. A 9 heures 18 minutes, notre satellite commencera à entrer dans l'ombre imparfaite qui, comme on le sait, précède et enveloppe l'ombre totale; mais ces premiers contacts, toujours difficiles à discerner, ne seront sans doute pas visibles cette fois à cause des lueurs projetées par le crépuscule.

Lorsqu'il fera nuit, la lune aura donc perdu une faible portion de son éclat. Mais l'entrée dans l'ombre n'ayant lieu qu'à 10 h. 15 m., ce n'est que deux heures après le coucher du soleil qu'on pourra distinguer, si le temps le permet, le moment où la planète commence à se plonger dans les ténèbres. C'est à 11 h. 22 m. qu'elle sera entièrement dans l'ombre terrestre.

Pendant une heure et dix minutes, la lune sera dans le cône d'ombre que la terre projette dans l'espace, et qui forme une espèce de queue rougeâtre plus ou moins analogue à celle des comètes. La lune cesserait d'être visible si l'atmosphère de notre globe ne réfractait pas les rayons du soleil en les colorant en rouge. Grâce à cette déviation, la lune recevra encore un peu de lumière et son disque se dessinera faiblement en rouge sombre sur le fond du ciel.

Quelques minutes après minuit on commencera à voir reparaître un croissant de la lune, qui aura repris tout son éclat à 2 h. 32 m.

Dons en faveur des victimes de la grêle

dans la Paroisse de St-Aubin.

D'un anonyme de Cormondrèche, fr. 10. — De deux anonymes de Corcelles, fr. 60. — De Mad. N. P., fr. 1»50. Total à ce jour: fr. 306»50.